

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/261 DU 18 NOVEMBRE 2021 PORTANT
NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Ministre ,et en consultation avec le Vice –Président ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

-Ministre de la Justice :

Madame Domine BANYANKIMBONA,

-Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA :

Dr Sylvie NZEYIMANA,

-Ministre de la Fonction Publique ,du Travail et de l'Emploi

Dr Thaddée NDIKUMANA

-Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme :

Madame Marie Chantal NIJIMBERE,

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name of the President.

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name of the Prime Minister.

-Ministre de la Communication , des Technologies de l'Information et des Médias :

Madame Léocadie NDACAYISABA ,

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.


Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega , le 18 novembre 2021 ,

Evariste NDAYISHIMIYE.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI,
Commissaire de Police Général

